



## AVIS PUBLIC

### **Promulgation et entrée en vigueur**

#### **Règlement numéro 749**

#### **Emprunt de 1 522 000 \$ – Travaux de réaménagement du boulevard Perrot**

*(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 362)*

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 mai 2025, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 749 intitulé :

#### **Règlement décrétant une dépense de 1 522 000 \$ et un emprunt de 1 522 000 \$ pour les travaux de réaménagement du Boulevard Perrot**

Le règlement numéro 749 a reçu l'approbation des personnes habiles à voter à la suite de la procédure d'enregistrement ayant eu lieu le 28 mai 2025 ainsi que celle du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 23 juin 2025.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot pendant les heures d'ouverture ou sur le site de la Ville au [www.ile-perrot.qc.ca](http://www.ile-perrot.qc.ca).

Donné à L'île-Perrot, ce 27 juin 2025.

Tanya Massabni, avocate  
Greffière adjointe